

HUDIVILLER



hudiviller.fr



Commune d'Hudiviller



LE MOT DU MAIRE

En cette rentrée 2023, les conseillers municipaux sont particulièrement sollicités.

Par la mise en place de la future tarification incitative du ramassage des déchets tout d'abord, pour laquelle nous avons assisté à une réunion de présentation et d'explication très instructive.

Par la fin des travaux et le déploiement complet de notre système de vidéo protection, ensuite. Nous bénéficions désormais d'un système pleinement opérationnel qui sera, le cas échéant, un appui précieux aux forces de l'ordre.

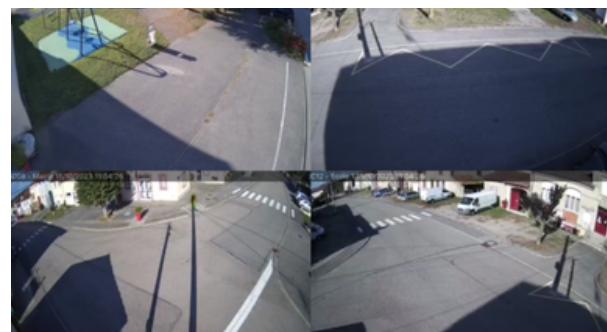
Par la préparation des projets qui vont "construire" le futur budget 2024, enfin. Il convient, dès aujourd'hui de commencer à imaginer notre année de travail 2024 pour nous mettre dans les meilleures conditions pour faire avancer encore notre village.

A très bientôt dans les rues de notre village

Patrick OSTER

AU SOMMAIRE

- LE MOT DU MAIRE
- LA MINUTE HISTOIRE
- LES SPORTS
- INFORMATIONS
- BIBLIOTHEQUE
- INFO COM-COM





LA MINUTE HISTOIRE

L'usoir lorrain



LE PETIT JOURNAL
SEPTEMBRE 2023

L'usoir: (Usuaire en ancien français) Espace du domaine public, souvent entre une maison et la rue, sur lequel le riverain a un droit d'usage acquis par la coutume.

Juridiquement, son statut est particulier : Il fait partie du domaine public, mais le droit coutumier d'utilisation est reconnu à l'habitant riverain qui peut en faire un usage privatif à condition que cela soit temporaire.

Il existe cependant quelques exceptions comme les pieds d'escaliers d'entrée de maisons, les hauts d'escaliers de caves et les dégagements de larmiers qui peuvent empiéter durablement sur l'usoir.



Au Moyen Âge, le terme usoir avait un sens plus large qu'aujourd'hui puisqu'il désignait tous les espaces communs, y compris hors agglomération. Il était parfois l'objet d'une redevance seigneuriale.

Le mot sous-entend une propriété commune sous l'ancien régime et publique dans le droit actuel.

L'usoir fait partie du domaine public. Il est par conséquent inaliénable.

En Lorraine, le droit coutumier attaché à l'usoir s'est le plus souvent maintenu. L'utilisation de cet espace reste libre pour l'habitant riverain mais les règlements sanitaires départementaux et certaines interdictions de stationnement en restreignent les conditions d'usage. Cet espace est généralement engazonné ou utilisé comme parking.

Aménagements envisageables par la commune:

La commune peut modifier l'affectation d'un bien de son domaine public, créer un parking (ce qui entraîne un changement d'affectation), des espaces verts, en respectant le droit des riverains (accès à leur bâtiment par exemple) ou encore d'un trottoir sur une partie de l'usoir, limitant ainsi l'espace de stationnement comme c'est le cas à Hudiviller.

Aménagement par un riverain:

L'engazonnement et la réalisation de plantations peuvent être réalisés à condition toutefois que la circulation des tiers reste possible.

Le droit coutumier ne justifie pas une utilisation prioritaire et exclusive de l'usoir, et notamment des emplacements de stationnement éventuellement créés.



Le Rugby, cela se passe aussi en mairie

Le concours de pétanque



Par une belle journée sous le soleil d'Hudiviller, s'est tenu le 3 septembre dernier, le traditionnel concours de pétanque organisé par le FJEP.

Dix équipes se sont affrontées dans une ambiance festive, et en début de soirée, Angèle et Giovanni ont reçu les cadeaux dévolus à la doublette vainqueure.



INFORMATIONS

Fête de la Quiche 2024



Cette année pour la Fête de la quiche, nous souhaiterions que le village participe à la parade en créant un char sur le thème du Sport, thème choisi par le comité en cette année Olympique.

Pour cela, nous avons besoin de tous, petits et grands, pour imaginer, construire, décorer, animer et défilé le jour J (le dimanche 26 Juin).

Nous aurons également besoin de matériel, d'une remorque plateau et d'un moyen de traction le jour du défilé.

Alors si vous avez un peu de temps, des idées, du matériel et envie de passer de bons moments, inscrivez-vous par mail : catherine.courtois@hudiviller.fr ou directement en mairie.

Réponses rapides souhaitées

Rappel

Les dernières grosses pluies ont révélé une nouvelle fois que certains continuent à mettre autre chose que du papier prévu à cet effet dans les toilettes.

Nous vous rappelons que la mise en place de la nouvelle station d'épuration nous oblige à être plus vigilants collectivement sur ce que nous jetons dans les toilettes afin de ne pas l'endommager.

Les produits suivants sont donc à bannir de nos toilettes, la poubelle sera ravie de les accueillir :



Les Lingettes



Les cotons tiges



Les cotons



Les protections périodiques



Les médicaments



Les préservatifs

Cette liste n'est pas exhaustive bien sûr.

En résumé: dans les toilettes, rien de trop je ne jette (proverbe hudivillois du 21ème siècle)





ANIMATION

Les anciens le parlait, alors pourquoi pas toi ?

LE 10 NOVEMBRE
2023
18H30



SOIRÉE PATOIS

SALLE DU CONSEIL - MAIRIE

QUIZ
SAYNÈTES
DEVINETTES
CAUSERIE
APÉRO...

ANIMATION PROPOSÉE PAR LA BIBLIOTHÈQUE D'HUDIVILLER
HORAIRES D'OUVERTURE : LES SAMEDIS DE 10H À 12H
& MARDIS DE 16H30 À 18H HORS VACANCES SCOLAIRES
RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION AU 06.83.06.07.41



L'orpheline des Neiges

Cette histoire se passe en 1916.
Un couvent, un bébé abandonné avec une lettre.

Hermine, de son prénom, sera élevée et instruite par les sœurs.

Dotée d'une voie exceptionnelle, au fil des années, elle évoluera dans le joie et l'insouciance.

Roman très agréable à lire.

COUPS DE COEUR



UN ABRI DE FORTUNE

Agnès LEDIG

Beaucoup de douceur et de bienveillance dans ce roman situé au cœur des Vosges.

Histoire de vies cabossées, à la reconstruction fragile mais pleine d'optimisme auprès de personnes généreuses et protectrices de la nature et des hommes.

Une découverte inattendue apporte un petit côté intrigant qui donne envie de tourner les pages plus vite....

Bonne lecture



DECHETS

Les nouveaux bacs pucés arrivent !

Plus d'informations sur www.cc-selvermois.fr ou contactez le service déchets au 03 83 45 23 32

En vue de la mise en place de la taxe incitative (TEOMi), les habitants du territoire Sel & Vermois vont être équipés de deux bacs pucés fournis par la collectivité :

Un pour les ordures ménagères

Un pour les déchets recyclables, Adieu les sacs jaunes

Un agent de l'entreprise SULO (muni d'une lettre d'accréditation) se présentera à votre domicile à partir d'Octobre 2023 et sera chargé de définir la taille du nouveau bac d'ordures ménagères, de recueillir les contraintes spécifiques et vous informer sur ces changements.

ATTENTION AUX FAUX DEMARCHEURS